

# 2025 VOS LOISIRS ET VOS VACANCES



## LES LOISIRS ET LES VACANCES DES JEUNES

TICKETS LOISIRS JEUNES  
OPÉRATION 1<sup>ER</sup> DÉPART EN VACANCES  
CAMPS - COLOS  
PASS COLO

## LES VACANCES EN FAMILLE

VACANCES EN FAMILLE (AVF)  
VACANCES SOCIALES (AVS)  
VACANCES INDIVIDUELLES FAMILLE

### VACANCES EN FAMILLE (AVF)

Séjour dans un centre labellisé VACAF  
Durée du séjour : 7 Jours consécutifs

#### Montant de l'aide :

QF au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours	Prise en charge	Plafond du séjour
de 0 à 550 €	80 %	750 €
de 551 à 650 €	60 %	
de 651 à 750 €	40 %	
de 751 à 850 €	20 %	

#### Modalités :

- 1/ Consulter la liste des centres agréés sur [vacaf.org](http://vacaf.org) et choisir votre destination.
  - 2/ Effectuer votre inscription directement auprès du centre sélectionné.
  - 3/ Confirmer votre séjour en versant un acompte et demander à la structure de vous inscrire immédiatement sur le site internet VACAF.
- L'aide est versée directement au centre agréé.**

### VACANCES SOCIALES (AVS)

Séjour dans un centre labellisé VACAF  
Les séjours AVS s'adressent à des familles ayant vécu récemment un événement fragilisant et/ou qui rencontrent des difficultés pour organiser leur séjour.

#### Montant de l'aide :

QF au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours	Prise en charge	Plafond du séjour
de 0 à 550 €	95 %	1200 €
de 551 à 650 €	75 %	
de 651 à 750 €	55 %	
de 751 à 850 €	35 %	

#### Modalités :

Contactez les travailleurs sociaux au **04 30 87 70 84**  
ou **04 30 87 70 78**.  
L'aide est versée directement au centre agréé.



**Formalisez votre demande**  
au plus tôt,  
le nombre de places  
et les financements sont limités.

### Conditions générales

Droits inscrits sur la notification. Un seul type de séjour par famille et par an en **France Métropolitaine**.  
Respectez les **périodes de vacances scolaires**.  
En cas d'annulation de votre part la CCSS ne prend pas en charge les frais de séjour.  
La CCSS n'est pas responsable de la qualité et du bon déroulement des séjours.

### VACANCES INDIVIDUELLES FAMILLE

Séjour dans un hébergement de votre choix en France Métropolitaine (hôtel, camping, location, centre de vacances...)

#### Montant de l'aide :

QF au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours	Durée du séjour	Montant de l'aide
de 0 à 550 €	3 jours	120 €
	7 jours	240 €

#### Modalités :

Contactez le **3230**  
L'aide sera versée sur présentation de l'imprimé et de la facture acquittée.



# LES LOISIRS ET VACANCES DES JEUNES

## TICKETS LOISIRS JEUNES

- ✓ Pour les jeunes âgés de **6 à 17 ans** qui pratiquant une activité sportive ou culturelle dans un club agréé.
- ✓ Avoir un **QF Inférieur ou égal à 850€** au 1er janvier de l'année en cours.
- ✓ Prise en charge de 70€ dans la limite des frais engagés. Majoration de 50% si l'enfant est bénéficiaire de l'AAEH.

**Modalités :**  
Imprimer le formulaire depuis le site [caf.fr](http://caf.fr)

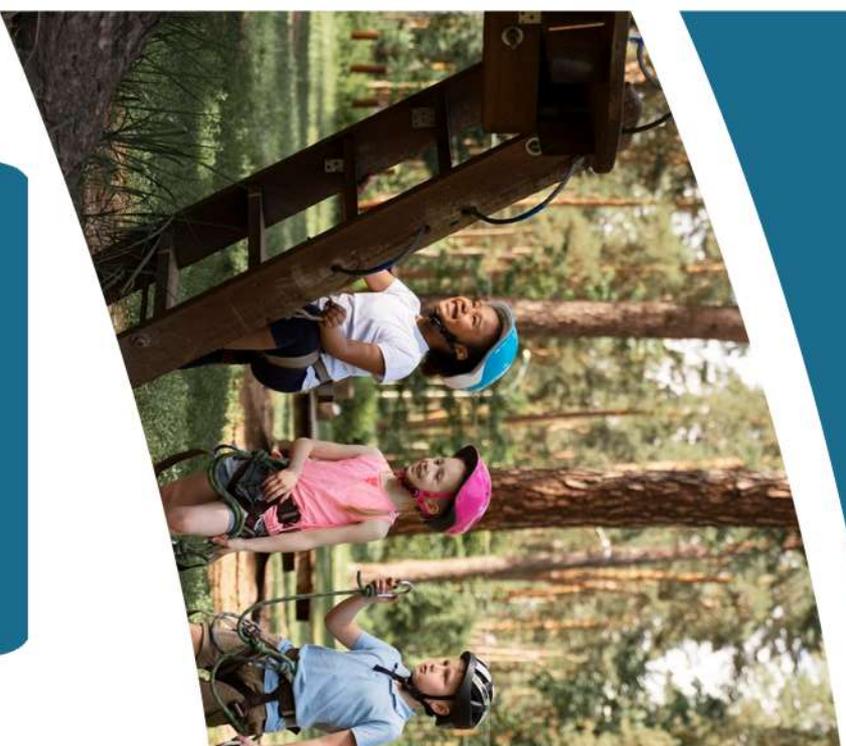


**Formalisez votre demande**  
au plus tôt,  
le nombre de places  
et les financements sont limités.

## OPÉRATION 1ER DÉPART EN VACANCES (AVES)

- ✓ Pour les enfants âgés de **6 à 17 ans** jamais partis en camps-colos ou pour favoriser le départ d'une fratrie.
  - ✓ Avoir un **QF Inférieur ou égal à 850€** au 1er janvier de l'année en cours.
  - ✓ Durée du séjour comprise entre **7 et 14 jours** et uniquement pendant les vacances d'été.
  - ✓ Reste à charge pour la famille de 70€ par enfant, quelle que soit la durée du séjour.
- Cette somme reste due en cas d'annulation.

**Modalités :**  
Contacter les travailleurs sociaux au **04 30 87 70 84** ou **04 30 87 70 78** pour constituer le dossier.



## PASS COLO

Pour les enfants qui fêtent leur 11 ans au cours de l'année.

QF inférieur ou égale à 1500€

L'aide est versée directement à l'organisateur du séjour (entre 200€ et 350€)

Choisir le séjour conventionné sur le site :

[www.jeunes.gouv.fr/passcolo](http://www.jeunes.gouv.fr/passcolo)



## CAMPS - COLOS

- ✓ Pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.
- ✓ Séjour auprès d'un organisateur conventionné avec la CCSS. (voir ci-dessous)
- ✓ Durée du séjour comprise entre 7 à 14 jours maximum.

QF au 1er janvier de l'année en cours	Prise en charge*	Plafond/jour
de 0 à 550 €	80 %	
de 551 à 650 €	60 %	
de 651 à 750 €	40 %	75€
de 751 à 850 €	20%	

\*majoration de 10% du taux de prise en charge pour les bénéficiaires de l'AAEH

- Modalités :**  
Contacter directement l'un des organisateurs conventionnés pour inscrire votre enfant :
- ▶ Lozère Evasion : 06.38.11.91.12
  - ▶ Grandeur Nature : 04.48.32.00.24
  - ▶ Le Merlet : 06.95.22.83.09
  - ▶ Ligue de l'Enseignement : 04.66.65.36.08 ou 06.33.11.76.65
  - ▶ Domaine du Ventouzet : 04.66.42.83.11
  - ▶ Foyer rural "Le Châtaut" : 06.44.92.34.73
  - ▶ Eclaircuses Eclaircuses de France : 06.73.91.43.75
  - ▶ Foyer Rural "les P'tits Cailloux" : 04.66.44.29.56 ou 07.66.25.70.19